



AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 16 mars 2026, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or.

1528, rue de la Québécoise : Demande de dérogation mineure présentée par Robert Boyer, visant à fixer à 5,55 m plutôt qu'à 6 m, comme le prescrit la réglementation, la marge de recul avant applicable à la tourelle du bâtiment principal érigé sur la propriété connue comme étant le lot 2 547 492 du cadastre du Québec.

1806, 3^e Avenue : Demande de dérogation mineure présentée par Canadian Tire Properties (2015) Inc., visant à fixer respectivement à 5 et 107 m² plutôt qu'à 2 et 56 m², comme le prescrit la réglementation, le nombre d'enseignes commerciales sur les murs et l'aire totale des enseignes commerciales sur la propriété connue comme étant le lot 6 259 508 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe et des affaires juridiques, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe.vd@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance, soit le 13 mars 2026, à midi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 17 février 2026.

Signé

Carole Kamani Tchawa
Assistante-greffière